



Pau, le 26 janvier 2026

## Préparation de la rentrée scolaire 2026 : soyons pleinement mobilisé-e-s

Le vote du budget par 49.3 permet enfin la préparation de rentrée. Le Comité Social Administratif (CSA) académique se tiendra le vendredi 30 janvier 2026.

Notre académie subit des retraits au prétexte de la baisse démographique et que celle-ci se poursuit. Il y aura 1611 élèves de moins dans les collèges à la rentrée, 326 de moins dans les LGT.

La situation prévisionnelle dans les Pyrénées-Atlantiques est de - 380 élèves, soit -1,0%.

Les prévisions de DHG sont parvenus dans les collèges, pas encore dans les lycées (pour quelles raisons ?). Dans ce contexte, la section départementale comme la section académique sont aux côtés des établissements **contre des fermetures** de divisions et des baisses de dotation, et **aux côtés des collègues** dont les postes seront, ou pourraient être mis en péril. Sauf situation patente, il ne faut pas fermer de postes. Car **il faut impérativement utiliser la baisse du nombre d'élèves pour améliorer les conditions d'enseignement, c'est à dire nos conditions de travail et repenser les conditions d'études des élèves**. Pour défendre les structures dans les établissements au **Comité Social Administratif départemental du vendredi 6 février** prochain, où siégeront les représentant.es élu.es FSU des personnels, nous vous remercions de **nous faire parvenir les structures prévisionnelles** (effectifs et nombre de divisions) pour 2026 telles qu'elles vous ont été communiquées, par exemple lors des conseils pédagogiques présidés par les chef.fe.s d'établissement, et les DGH dès que en prendrez connaissance. Faites-nous remonter les difficultés, les suppressions ou créations de classes, les effectifs par classe, les postes mis en danger, l'intégration ou non des élèves avec notification ULIS dans les effectifs : [snes64@bordeaux.snes.edu](mailto:snes64@bordeaux.snes.edu)

## AESH et AED : maintenu-e-s délibérément dans la précarité

### AESH : refus du statut !

Édouard Geffray a ouvert le bal en se prononçant devant le Sénat **contre** un projet de loi sur le statut des AESH. Il a hypocritement prétendu rester ouvert à l'accès à une forme de statut au rabais, réservé à une minorité d'agent·es. Pourtant, un corps de catégorie B pour l'ensemble des AESH est une revendication portée par toute la communauté éducative, tant il est vrai que l'obtention d'un statut de fonctionnaire pour des personnels qui répondent à un besoin éducatif pérenne relève de l'évidence. N'en déplaise au ministre, un tel corps de fonctionnaires doit donc voir le jour d'urgence.

### AED maltraité·es !

Du côté des AED, ce n'est guère mieux. On leur **refuse** notamment les **aides sociales** auxquelles elles et ils ont droit, comme l'ensemble des autres agent·es de la Fonction publique. Plusieurs académies ont en effet illégalement refusé les chèques emploi service universel (CESU) à des AED en CDD. **N'hésitez pas à réclamer** cette aide et à contacter votre section académique du SNES-FSU en cas de refus.

Pour l'obtention du **CDI**, c'est toujours **l'arbitraire** et la plus grande opacité qui règnent, malgré des avancées significatives arrachées par le SNES-FSU en termes d'égalité de traitement. Nous continuons de réclamer le **droit** au CDI à temps complet au bout de six ans, le droit à la mobilité pour les AED qui souhaitent changer d'établissement, et – surtout – une grille de salaire nationale avec un minimum fixé à 1 850 euros.

## 5eme Journée nationale des CPE

Retour sur la 5ème journée nationale des CPE du SNES-FSU, qui, 10 ans après la publication de la circulaire de mission de 2015, a dressé un **bilan** et des **perspectives** pour notre profession.

*Fidèle à ses habitudes d'échanges, le SNES-FSU invitait le 5 novembre dernier la profession à participer à la cinquième édition de sa rencontre nationale sur le métier de CPE, bien installée dans le paysage professionnel depuis une quinzaine d'années. La journée a été rythmée par des débats avec des sociologues, chercheur·euses en sciences de l'éducation, universitaires spécialistes des thématiques abordées. Les échanges ont été l'occasion de confronter nos regards et analyses sur le métier, ses représentations, ses conditions d'exercice, sa complexité... Analyser l'actualité et faire un retour sur l'histoire du métier de CPE ont permis de dégager des axes de luttes pour notre profession.*

<https://www.snes.edu/article/5eme-journee-nationale-des-cpe/>

Dans les Pyrénées Atlantiques, un **stage** CPE se tiendra à la Bourse du travail à **Bayonne** le mardi 17 mars 2026 (modalités d'inscription à venir).

## Carrières

**Mutations** : La date de limite de contestation des barèmes et de transmission des pièces justificatives étant fixé au **26 janvier** 2026, il devient impératif de nous envoyer par mail une copie ou bien une capture d'écran de ton barème retenu par l'administration ainsi que la confirmation de tes vœux saisis en novembre à l'adresse suivante : [permanence@bordeaux.snes.edu](mailto:permanence@bordeaux.snes.edu)

## Accès au corps des agrégé·e·s par liste d'aptitude 2025/2026

Les **candidatures** doivent être réalisées exclusivement sur I-prof (CV et lettre de motivation) du **19 janvier au 20 février** 2026. Les évaluateur·ices primaires (chef·fe d'établissement, IPR) saisiront les avis selon un calendrier actuellement non défini. Suivra la réunion du « comité d'expert·es », comité qui ne comporte aucun·e représentant·e du personnel, à une date également indéterminée pour le moment, puis le recteur fera remonter au ministère ses propositions au plus tard le 17 avril. La publication des résultats sur SIAP est traditionnellement début juillet.

*NB : même si la gestion des agrégé·es est dorénavant déconcentrée, pour la liste d'aptitude c'est le ministère qui garde la main et procède aux promotions.*

## Hors classe - Bilan des promotions 2025

L'administration a présenté le bilan des promotions 2025 à la hors-classe. La structure de chaque corps est donnée dans le tableau suivant (environ 50-55 % de chaque catégorie est en classe normale, 35 % à la hors-classe et 10 % en classe exceptionnelle).

Cf. <https://www.bordeaux.snes.edu/Hors-classe-Bilan-des-promotions-2025.html>

## Classe Exceptionnelle - Bilan des promotions 2025

En 2025, pour la première fois, c'est le rectorat et non plus le ministère, qui a procédé aux promotions des agrégé·es.

La campagne 2024 avait vu la mise en place des **nouvelles règles** : disparition des viviers ; disparition de l'avis recteur (donc disparition de l'avis « Excellent ») ; gradation des avis des évaluateurs primaires (chef.fe d'établissement / IA-IPR) en trois niveaux (Très favorable – Favorable – Défavorable) ; disparition du contingent de promotions et mise en place d'un ratio promu·es/promouvables.

Les ratios promu·es/promouvables ont été fixés par décret pour les campagnes 2024, 2025 et 2026 : 13,5% pour les agrégé·es, 9% pour les certifié·es et les PLP, 10,5% pour les PEPS et les CPE, et 7,5% pour les Psy-EN.

	promouvables	promu·es	taux de promotion académique (%)	taux de promotion national (%)
agrégé·es	659	98	14,9	13,5
certifié·es	2858	263	9,2	9
CPE	164	17	10,4	10,5
Psy-EN	82	6	7,3	7,5

Le SNES-FSU continue à dénoncer l'**opacité** de ce système et à **revendiquer** des taux de promotion équitables et la mise en place d'un barème transparent permettant la **promotion de toutes et tous** à ce grade afin de le faire valoir pour le calcul de la pension. Questions et arguments ont pu être formulés lors du groupe de travail académique, dans le respect de nos légitimes revendications :

<https://bordeaux.snes.edu/Classe-Exceptionnelle-Bilan-des-promotions-2025.html>